

**M. G. J. Tustin (Prince-Edward; Lennox):** J'aimerais ajouter mes hommages à ceux qu'on vient de rendre à notre regretté ami bien-aimé, M. Gordon Graydon. J'ai eu l'avantage de le connaître pendant de longues années. Nous sommes entrés à la Chambre en même temps. Au cours de la dix-huitième législature, nous étions compagnons de pupitre; pendant la plus grande partie de la dix-neuvième législature, nous étions compagnons de bureau et nous sommes devenus réellement de très grands amis. J'aimerais ajouter ma voix aux vœux de condoléances qu'on a exprimés cet après-midi à sa veuve, à sa chère vieille mère et à ses trois filles. Il va leur manquer et à nous aussi, et je suis sûr que notre message de condoléances sera pour eux d'un grand réconfort.

### COMITÉS PERMANENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Harris, Lapointe, Casselman, Shaw et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

La motion est adoptée.

### COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil, nommant l'hon. D. C. Abbott, ministre des Finances, l'hon. J. J. McCann, ministre du Revenu national, l'hon. Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'hon. Walter Harris, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts révisés du Canada 1952, intitulé, "loi de la Chambre des communes".

### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. l'Orateur** présente le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

### CHAMBRE DES COMMUNES

#### NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Comme le savent les honorables députés, l'article 56 du Règlement n'exige pas que le président du comité plénier, qui est

également l'Orateur suppléant, soit nommé avant l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône. Toutefois, depuis quelques années on a, pour des raisons de commodité, pris l'habitude de faire cette nomination à l'une des premières séances de la Chambre. C'est pourquoi je voudrais proposer, comme candidat à ce poste, le nom d'une personne qui, selon moi, a toutes les qualités requises pour s'acquitter de ces fonctions avec le discernement et le sens de la justice dont ceux qui l'ont précédé à ce poste ont établi la tradition. Il s'agit de M. William Alfred Robinson, représentant de la circonscription électorale de Simcoe-Est. M. Robinson a été maire de la ville où il réside, Midland (Ontario), et il est un avocat de grande réputation. Il a servi dans cette enceinte au cours des deux dernières législatures; non seulement il a participé aux débats de la Chambre, mais encore il a été président de divers comités et président suppléant du comité plénier à partir de mai 1952. Je pense que les honorables députés qui étaient à la Chambre au cours de cette session-là, seront d'accord pour reconnaître qu'il s'est acquitté de sa tâche d'une façon qui permet de le proposer sans aucune hésitation pour le poste d'Orateur suppléant. C'est pourquoi, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe), je propose que:

M. William Alfred Robinson, représentant de la circonscription électorale de Simcoe-Est, soit nommé président des comités pléniers, nonobstant les dispositions de l'article 56 du Règlement.

(La motion est adoptée.)

### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je prends maintenant la parole pour proposer l'ajournement. Conformément à la motion adoptée aujourd'hui, la Chambre passera demain à l'étude du discours du trône. Selon l'usage établi au cours des dernières années, à l'ouverture du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, afin que les motionnaires fassent leurs exposés, le chef de l'opposition préfère généralement attendre jusqu'au lundi suivant pour continuer le débat.

Si le chef de l'opposition n'y voit pas d'objection, il n'y aura demain que les affaires de routine, suivies des exposés des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Puis, si le chef de l'opposition veut alors proposer le renvoi du débat à une séance ultérieure, je serai heureux de proposer l'ajournement de la Chambre. Il conviendrait peut-être de savoir, avant de